

« A.C.TAXI »
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Treize Vents 19700 SEILHAC
RCS BRIVE 848 677 027

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six
Le 1^{er} avril, à 18 heures

Monsieur Antoine DURAND,
Demeurant 455 le Champ NEGRE , 19700 SEILHAC,

Associé unique de la société « A.C.TAXI » ,

A pris les décisions suivantes , conformément à l'ordre du jour suivant :

- **Modification de la dénomination sociale**
- **Modification de l'objet social**
- **Transfert du Siege social**
- **Modification des articles 2 , 3 & 4 des statuts**
- **Modification de l'adresse personnelle du gérant**

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier à compter de ce jour la dénomination qui sera désormais « A.C. TAXI Antoine CHANCY ».

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier à compter de ce jour l'objet social qui sera désormais « Taxi, location de licence de taxi et de véhicule de taxi tout équipé ».

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer à compter de ce jour le siège social qui sera désormais fixé au 455 le Champ NEGRE , 19700 SEILHAC.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier en conséquence les articles 2 , 3 & 4 des statuts.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'adresse personnelle du gérant Monsieur Antoine CHANCY qui est fixée au 455 le Champ NEGRE , 19700 SEILHAC.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Antoine CHANCY

